

Centre de Formalités des Entreprises

Agence d'Aix-en-Provence - Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00

Réception sur RDV au : 2, rue Mazarine 13100 AIX-EN-PROVENCE-Fax : 04.88.10.49.40.

FK2
114 AV DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

Aix-en-Provence, le 02 janvier 2018

RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER DE CREATION D'ENTREPRISE
(Délivré en application de l'Art.L123.9-1 et R123-16 du Code de Commerce)

Références à rappeler dans toute correspondance :

DECLARATION : N° C13118000062 / D

Dossier suivi par : **CHRISTINE PUNDENER**

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier établi au nom de :
FK2

Votre dossier est : **REPUTE COMPLET**

En aucun cas, le CFE ne peut garantir la recevabilité finale du dossier qui dépend des Organismes destinataires.

Vous trouverez ci-après un exemplaire de votre récépissé de dépôt de création d'entreprise.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Responsable du CFE



Centre de Formalités des Entreprises
Agence d'Aix-en-Provence - Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00
Réception sur RDV au : 2, rue Mazarine 13100 AIX-EN-PROVENCE Fax : 04.88.10.49.40.

RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER DE CREATION D'ENTREPRISE

(Délivré en application de l'Art.L123.9-1 et R123-16 du Code de Commerce)

Société en formation en attente d'immatriculation

Ce récépissé, délivré gratuitement, permet d'accomplir, au nom de la société en formation, les démarches nécessaires auprès des organismes publics et privés chargés d'une mission de service public (EDF, ligne téléphonique, poste pour la réception du courrier ...)

DELIVRE LE 02/01/2018 A :

Dénomination: **FK2**

Forme juridique : SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

Adresse siège:

114 AV DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

VALIDITE : jusqu'à l'immatriculation au RCS et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai d'un mois qui
EXPIRE LE 02/02/2018

Numéro unique d'identification provisoire délivré par l'INSEE 834 307 571

Ce numéro d'identification deviendra définitif lorsqu'il vous sera notifié par le greffier du tribunal qui a procédé à l'immatriculation de la société au RCS.

Le Présent récépissé ne saurait remplacer l'extrait d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés délivré par le Greffier du tribunal chargé de la tenue du registre. L'utilisation frauduleuse du RDDCE expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

INFORMATIONS DE GESTION DU DOSSIER PAR LE CFE

DECLARATION : N° C13118000062 / D

Votre dossier a été reçu le : 02 Janvier 2018

Dossier suivi par : CHRISTINE PUNDENER

Date de transmission aux organismes destinataires : 02/01/2018

Ce dossier est transmis :

D.R. DE L'I.N.S.E.E. HORS MARSEILLE
G.T.C. D'AIX-EN-PROVENCE
S.I.E. D'AIX-NORD
URSSAF REGIONALE

Pièces justificatives fournies :

- 1 ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON CONDAMNATION
- 1 COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE OU DU PASSEPORT
- 1 DECISION (P.V. D'ASSEMBLEE OU EQUIVALENT)
- 1 STATUTS OU CONTRAT
- 1 ATTESTATION DE DEPOT DES FONDs
- 1 COPIE DE L'ATTESTATION DE PARUTION DANS UN JAL
- 1 JUSTIFICATIF DU LOCAL
- 1 LISTE DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

